



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté, lors de sa séance tenue le 3 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

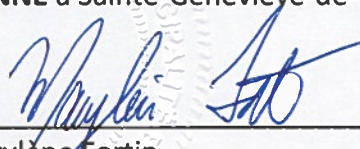
QUE les séances ordinaires débuteront à 20h00 et se tiendront à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0K 1A0.

QUE les jours des séances ordinaires, pour l'année 2025, sont fixés comme suit :

- Mardi 7 janvier 2025;
- Mardi 4 février 2025;
- Mardi 4 mars 2025;
- Mardi 1er avril 2025;
- Mardi 6 mai 2025;
- Mardi 3 juin 2025;
- Mardi 8 juillet 2025;
- Mardi 5 août 2025;
- Mardi 2 septembre 2025;
- Mercredi 1er octobre 2025;
- Mardi 11 novembre 2025;
- Mardi 2 décembre 2025.

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^{ième} jour du mois de décembre 2024.


Marilyne Fortin,
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication au verso